



Des Nouvelles de Thélod

N° 08/2020

DISTRIBUTION DE MASQUES

La distribution, assurée par les élus, s'est faite du plus âgé au plus jeune en fonction de la quantité de masques reçus.

Le nombre de masques délivrés par foyer a été défini par les renseignements dont nous disposons extraits du fichier population tenu par le secrétariat de mairie en application de la RGPD.

Si certains n'ont pas reçu de masques ou en quantité insuffisante par rapport à la composition de la famille, nous vous invitons à venir en retirer en mairie.

SECHERESSE

Le préfet de Meurthe et Moselle a placé le département en état d'alerte sécheresse.

Cette situation impose en ce qui nous concerne :

- L'interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage
- L'interdiction de remplissage des piscines privées et publiques hors raisons techniques ou sanitaires
- L'interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité
- L'interdiction d'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts publics et terrains de sport entre 10 h et 18 h

RECONNAISSANCE ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Par arrêté du 17 juin 2020, la commune de THELOD est reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse.

Les personnes concernées par des dommages aux biens ont dix jours, à la date de parution du JO (10 juillet 2020) pour se faire connaître auprès de leur assureur soit jusqu'au 20 juillet 2020.

OUVERTURE SECRETARIAT MAIRIE

Jusqu'au 30 août 2020, la mairie sera ouverte uniquement

Le mercredi de 18h à 20h.